

After debate thereon, Mr. McGrath was given unanimous consent to withdraw the said proposed amendment.

*Clause 15, as amended, carried.*

On Clause 16, it was moved by Mr. Rock,

—That Bill C-180 be amended

(a) by striking out line 5, on page 9, and substituting the following therefor:

'pursuant to subsection (1) of section 15,' ;

(b) by striking out line 7, on page 9, substituting the following therefor:

'of sixty days from the day of seizure and' ;

(c) by striking out line 43, on page 9, and substituting the following therefor:

'period of time and upon such conditions relating to the detention for that additional period of time as he deems proper and that' ;

(d) by striking out lines 3 and 4, on page 10, and substituting the following therefor:

"(ii) of paragraph (c) of subsection (4) of section 15 applies.' ;

(e) by striking out line 13, on page 10, and substituting the following therefor:

'piration of sixty days from the day of' ; and

(f) by striking out lines 17 and 18, on page 10, and substituting the following therefor:

'paragraph (c) of subsection (4) of section 15 applies; or'

The said proposed amendment *was adopted.*

*Clause 16, as amended, carried.*

On Clause 17, it was moved by Mr. Rock,

—That Bill C-180 be amended

(a) by striking out line 27, on page 10, and substituting the following therefor:

'section (1) of section 15 ans the owner'

(b) by striking out line 36, on page 10, and substituting the following therefor:

'(1) of section 15 by means of or in relation' ; and

(c) by adding on page 11, immediately following line 12, the following:

'(3) For the purposes of subsection (2), any product or other thing released from detention pursuant to paragraph (a) or (b) of subsection (4) of section 15 shall be deemed not to have been seized pursuant to that section.'

After debate thereon, the question being put on the said proposed amendment, *it was adopted.*

It was then moved by Mr. McGrath,

That clause 17 of Bill C-180 be amended by adding thereto, next after Subclause (2), on page 11 thereof, the following:

"(3) Where a product or thing is forfeited to Her Majesty under paragraph (a) of subsection (2), the Governor in Council, on the recommendation of the Minister, may remit such forfeiture in whole or in part and upon such conditions, if any, as the Gover-

tout autre lieu convenable par l'inspecteur ou sur son ordre.»

Après le débat, M. McGrath retire l'amendement proposé avec le consentement unanime.

*L'Article 15 est adopté tel que modifié.*

Quant à l'article 16, M. Rock propose,

Que le bill C-180 soit modifié

a) par le retranchement des lignes 5 et 6, à la page 9, et leur remplacement par ce qui suit:

«article en application du paragraphe (1) de l'article 15, le Ministre peut, avant l'ex-» ;

b) par le retranchement de la ligne 7, à la page 9, et son remplacement par ce qui suit:

«piration des soixante jours à partir» ;

c) par le retranchement des lignes 43 et 44, à la page 9, et leur remplacement par ce qui suit:

«période supplémentaire et aux conditions, de rétention pendant la durée de celle-ci, qu'il estime convenables et qu'à l'expiration de cette période» ;

d) par le retranchement des lignes 3 et 4, à la page 10, et leur remplacement par ce qui suit:

«ou (ii) de l'alinéa c) du paragraphe (4) de l'article 15.» ;

e) par le retranchement de la ligne 13, à la page 10; et son remplacement par ce qui suit:

«session à l'expiration de soixante» ; et

f) par le retranchement de la ligne 18, à la page 10, et son remplacement par ce qui suit:

«néa c) du paragraphe (4) de l'article 15».

L'amendement proposé *est adopté.*

*L'Article 16 est adopté tel que modifié.*

Quant à l'article 17, M. Rock propose,

Que le bill C-180 soit modifié

a) par le retranchement de la ligne 28, à la page 10, et son remplacement par ce qui suit:

«tion du paragraphe (1) de l'article 15 et» ;

b) par le retranchement de la ligne 39, à la page 10, et son remplacement par ce qui suit:

«(1) de l'article 15 au moyen duquel ou au» ; et

c) par l'insertion, immédiatement après la ligne 12, à la page 11, de ce qui suit:

«(3) Aux fins du paragraphe (2), lorsqu'il est mis fin à la rétention d'un produit ou autre article en application de l'alinéa a) ou de l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 15, ce produit ou autre article est censé ne pas avoir été saisi en application de cet article.»

Après le débat, l'amendement proposé est mis aux voix et *est adopté.*

M. McGrath propose ensuite,

Que l'article 17 du Bill C-180 soit modifié par l'adjonction, à la suite du paragraphe (2) b), à la page 11, de ce qui suit:

«(3) Lorsqu'un produit ou autre article est confisqué au profit de Sa Majesté en vertu de l'alinéa a) du paragraphe (2), le gouverneur en conseil, sur la recommandation du Ministre, peut restituer l'objet de cette confiscation en tout ou en partie et selon les